



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Limoges, le 14 décembre 2018

Service Régional de l'Économie Agricole et Agroalimentaire

Dossier suivi par : Aude VISSEAUX

Tél. : 05 55 12 94 19

Courriel : aude.visseaux@agriculture.gouv.fr

Objet : Modification simplifiée n° 2 du PLU de BOISSEUIL (87)

Monsieur le Président,

Par courrier du 12 novembre 2018, réceptionné le 15 novembre 2018, vous me sollicitez en tant que Personne Publique Associée (PPA) afin de vous faire parvenir mes observations sur la demande de modification simplifiée n°2 du PLU de Boisseuil.

Cette modification concerne l'article 2 du règlement écrit de la zone naturelle N, sous-secteur NL, afin d'autoriser « **les aménagements liés au développement de la forêt communale et les constructions, travaux et ouvrages relatifs aux équipements publics et/ou d'intérêt collectif en lien avec la forêt communale** ».

Cette demande ne portant pas atteinte de manière significative à la préservation des espaces à vocation agricole à des fins d'exploitation, j'émet un avis favorable à cette modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le D.R.A.A.F.,
P/Le directeur régional de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt
Le chef de service
du S.R.E.A.A

Laurent LHERBETTE

Monsieur le Président

Communauté d'agglomération LIMOGES METROPOLE
Pôle Aménagement et Développement social
Direction du Développement Territorial
et de l'Aménagement de l'Espace
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 LIMOGES CEDEX 1

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 – 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél. : 05 55 12 90 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 05 56 00 42 00
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX - Tél. : 05.49.03.11.00
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>